

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 04 mai 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-05-04-16

Date de la convocation

29/04/2022

Convoqués : 23

Présents : 18

Représentés : 2

Absents : 3

OBJET :**Municipalité****Cession d'un véhicule**

L'an deux mil vingt deux, le quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corrinne ROSE, Pascale GIRARD, Gérard LEROY, Vincent DAINE, Annie COCHET, Edith DELBEY, Patrick BERMOND, Sébastien VILLAIN, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL

Étaient représentés : Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL et Anne-Marie LATEUR par Maryse-Corrinne ROSE

Étaient absents : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE, Paulo MARCELO et Karine PAGEAU

Sonia DOUAY est désignée secrétaire de séance

Monsieur le Maire explique que la commune possède un 4x4 Défender dont elle n'a aucune utilité et qui, de surcroît, nécessite des réparations à hauteur de 3 000 € et est très polluant.

Face à ce constat, monsieur le Maire explique qu'il serait préférable d'établir la cession du véhicule. La côte de celui-ci est actuellement de 10 000€.

Le garage Mallard en offre 7 500 €.

Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :

- de valider l'offre du garage Mallard pour la cession du véhicule au prix de 7 500 €
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce dossier

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme

Le Maire,
Pierre DURAND